

PÔLE SÉJOURS



ÉTÉ 2024

TOUS EN COLO!

SÉJOURS DE VACANCES

- 6/9 ANS
- 10/12 ANS
- 13/17 ANS





CAP SUR L'ÉTÉ !



Nous sommes ravis de vous faire parvenir notre catalogue de séjours été 2024 pour mineurs de 6 à 17 ans. Notre équipe vous a concocté une programmation très éclectique, il y en aura pour tous les goûts : découverte, dépassement et souvenirs mémorables garantis !

Nos nouveautés pour 2024 :

CHALLENGES DE ROBOTS, EN TERRE ANIMALE, deux séjours 100% défis dans les Landes, et deux séjours en pension complète dans des centres d'hébergement dans le Morbihan et les Côtes d'Armor.

Retrouvez-nous sur notre site tousencolo.fr sur lequel vous avez la possibilité :

- de vous informer plus largement sur l'organisation et les modalités d'accueil sur nos séjours,
- d'inscrire directement votre enfant,
- de télécharger tous les documents nécessaires à la préparation du séjour.

Il nous tarde déjà de pouvoir accueillir vos enfants et jeunes cet été sur nos séjours !

Pierrick FOUQUES

Responsable des Activités Séjours

Séjours 6/9 ans

EN TERRE ANIMALE	P. 6
QUELLE CARRIÈRE	P. 7
PETITS ET GRANDS CAILLOUX	P. 8
LE CIRQUE DES DUNES	P. 9
COULEURS DU MONDE	P. 10

Séjours 10/12 ans

UN CIRQUE DANS LE VENT	P. 12
CHALLENGES DE ROBOTS	P. 13
EN TERRE ANIMALE	P. 14
QUELLE CARRIÈRE	P. 15
A LA CROISÉE DES CHEMINS	P. 16
PLUS VITE ET PLUS HAUT	P. 17
LE CIRQUE DES DUNES	P. 18
LA CHEVAUCHÉE FANTASTIQUE	P. 19
EN TERRE D'AVENTURES	P. 20

Séjours 13/17 ans

AU FIL DE L'EAU	P. 22
LES PIEDS SUR TERRE	P. 23
ÉVASIONS TONIQUES	P. 24
AU CŒUR DES DÉFIS	P. 25
PLUS VITE ET PLUS HAUT	P. 26
SENSATIONS FORTES	P. 27
LA CHEVAUCHÉE FANTASTIQUE	P. 28
RAMES ET MOUSQUETONS	P. 29

UN SÉJOUR TOUSENCOLO, C'EST :

**Une semaine de vraies vacances axées sur une activité-phare...
Il est possible de cumuler 2 semaines (week-end payant : 50€).**

L'ENCADREMENT

Un Directeur BAFD (ou équivalence) anime une équipe composée d'un animateur (BAFA ou en formation) pour 8 participants.

- L'équipe d'animation veillera à ce que chacun soit acteur de ses vacances, en l'accompagnant dans les différentes tâches de la vie quotidienne (cuisine, vaisselle, rangement...) et soit partie prenante de la vie de groupe.
- Epal forme et accompagne les directeurs et les équipes d'animation en amont du séjour. Nous assurons également la préparation des séjours en lien étroit avec les équipes.
- Les professionnels permanents de l'association Epal restent mobilisés durant toute la durée des séjours. De plus, une permanence d'urgence est assurée 24h/24, 7 jours/7.

LE TRANSPORT

Nous vous proposons une prise en charge au départ de différentes villes. Voir les villes desservies dans la rubrique "transport" de chaque séjour.



NOUVEAU !

l'association Epal
va être labellisée

**Pass
colo**

dispositif d'aide
financière pour
les enfants nés en
2013, voir page 11.

S'INSCRIRE :

Epal est une association de type Loi 1901. Pour bénéficier de ses services, il est impératif d'en être adhérent. Une seule adhésion par famille ; coût annuel 2024 : 22,50 €. L'adhésion sera appliquée sur votre facture.



Par téléphone :

02 98 41 84 09

(10h/12h - 14h/17h du lundi au vendredi)



En ligne :

www.tousencolo.fr

**Vous pouvez également passer nous rendre
visite : 10 rue Nicéphore Niépce à BREST**

ACCUEILLIR LES ENFANTS EN INCLUSION



L'association Epal développe **l'inclusion par les loisirs** pour les enfants dont les besoins d'accompagnement coïncident avec un séjour de vacances classique.

Les enfants concernés par ce dispositif sont :

- en capacité de vivre avec le groupe de pairs et de créer une relation avec l'équipe d'animation dans un esprit de séjour de vacances. En revanche, ils peuvent avoir besoin d'un soutien dans les gestes de la vie quotidienne (habillage, toilette) ou ont parfois besoin d'un accompagnement plus individualisé à certains moments de la journée (déplacements, gestion du temps libre...);
- inscrits dans un dispositif d'inclusion à l'année, scolarisés dans une école, un collège, un lycée, ou fréquentent régulièrement un centre de loisirs.

Modalités d'accueil :

- 2 places maximum par séjour, afin de garantir la réussite du projet ;
- un animateur référent, recruté en plus de notre taux d'encadrement afin de faciliter l'inclusion de votre enfant dans le groupe.

Les séjours concernés (réservation uniquement par téléphone) :

Séjours 6/9 ans

C05J	EN TERRE ANIMALE	07/07 > 13/07	P. 6
C06J	QUELLE CARRIÈRE	14/07 > 20/07	P. 7
C07J	PETITS ET GRANDS CAILLOUX	14/07 > 20/07 21/07 > 27/07	P. 8
C03A	LE CIRQUE DES DUNES	11/08 > 17/08	P. 9
C06A	COULEURS DU MONDE	11/08 > 17/08 18/08 > 24/08	P. 10

Séjours 10/12 ans

C01J	UN CIRQUE DANS LE VENT	07/07 > 13/07 21/07 > 27/07	P. 12
C02J	CHALLENGES DE ROBOTS	14/07 > 20/07	P. 13
C05J	EN TERRE ANIMALE	21/07 > 27/07	P. 14
C08J	A LA CROISÉE DES CHEMINS	14/07 > 20/07 21/07 > 27/07	P. 16
C03A	LE CIRQUE DES DUNES	04/08 > 10/08 18/08 > 24/08	P. 18
C04A	LA CHEVAUCHÉE FANTASTIQUE	11/08 > 17/08	P. 19
C07A	EN TERRE D'AVENTURES	11/08 > 17/08 18/08 > 24/08	P. 20

Séjours 13/17 ans

C04J	LES PIEDS SUR TERRE	14/07 > 20/07	P. 23
C04A	LA CHEVAUCHÉE FANTASTIQUE	04/08 > 10/08 18/08 > 24/08	P. 28

les séjours 6/9 ans

Ces séjours, qui accueillent de jeunes enfants à partir de 6 ans, sont spécialement conçus pour ceux qui partent pour une des premières fois en vacances collectives. Pour cela, nous nous attachons à concevoir un programme de séjour qui respecte le rythme des enfants et offre un cadre sécurisant. Un accompagnement privilégié est apporté pour apprendre à l'enfant à être autonome dans les gestes de la vie quotidienne, aussi bien la gestion de ses vêtements, la toilette... que l'aide à la préparation des repas ou encore le soin du matériel confié. Les animateurs sont également vigilants à la gestion des émotions qui est encore débordante à cet âge et adoptent en permanence une posture bienveillante afin de rassurer et reconforter les enfants.



Une journée-type

8h-9h30 : les enfants se lèvent à leur rythme. Petit déjeuner avec les animateurs. Toilette accompagnée.

9h-12h : activités du matin. Il s'agit souvent des activités "phares", ou d'activités choisies la veille par les enfants sur proposition de l'équipe d'animation ou en fonction des demandes.

12h-13h : déjeuner sur le site ou en pique-nique. Participation à la vie quotidienne en petits groupes (installer et débarrasser les tables, sans oublier leur moment préféré : la vaisselle !)

13h-14h : temps calme. Les enfants peuvent se reposer dans leur tente, ou faire un dessin, un jeu (libre ou avec un animateur).

14h-16h30 : activités de l'après-midi.

16h30-17h : le goûter ! Enfants et animateurs en profitent pour échanger et donner leurs impressions sur la journée.

17h-19h : c'est l'heure de la douche (les animateurs accompagnent les enfants), du rangement, mais aussi des activités libres : coin livre, jeux à l'extérieur, aide à la préparation du repas.

19h-20h : dîner au camping. Participation au service en petits groupes.

20h-21h30 : veillée en groupe puis retour dans les tentes ; les animateurs accompagnent l'endormissement des enfants avec une histoire.

Une bonne nuit de sommeil et demain en route pour de nouvelles aventures !



16

vacanciers

3

animateurs
(dont 1 directeur)



Gestion
libre



• DU 7 AU 13 JUILLET*
• DU 14 AU 20 JUILLET

479€

Plus haut
AQUARIUM
Animation
(voir p. 39)

DESSINE-MOI
UN MOUTON!



CLOHARS-CARNOËT (Sud Finistère).

Partir à la rencontre d'une multitude d'animaux, c'est le thème de ce séjour. Lions, crocodiles, girafes, éléphants mais aussi wallabies, autruches ou alpagas seront nos compagnons de vacances. Nous réaliserons aussi des activités diverses : jeux, créations manuelles, veillées...

Activités

- Visite de trois parcs animaliers (Parc du Quinquis, Parc Dame Nature et Parc Les Terres de Nataé)
- Plage à deux pas du camp, grands jeux et baignades
- Animations organisées par les jeunes et l'équipe
- Baignades dans la piscine du camping



L'HÉBERGEMENT :

nous logerons au camping Locouarn. C'est un petit camping à deux pas de la plage, équipé d'une piscine pour la plus grande joie de tous. Notre campement est équipé de 4 tentes marabouts pour les activités, les repas et la restauration. Le groupe dormira en tente (4 tentes de 2 chambres pour 4 enfants). Sanitaires collectifs.

TRANSPORT :

départ possible de Rennes/Vannes (50€ Aller/Retour) ou accueil sur le lieu du séjour.

* EN INCLUSION
(2 places disponibles) : 704€

QUELLE CARRIÈRE!

C06J



16
vacanciers

3

animateurs
(dont 1 directeur)



Gestion
libre



• DU 7 AU 13 JUILLET
• DU 14 AU 20 JUILLET *

504€

Plus hors
Assurance
Annulation
(voir p. 34)



CLOHARS-CARNOËT (Sud Finistère).

Un séjour d'initiation et de découverte équestre. Durant cette semaine, nous allons pouvoir découvrir l'univers d'un centre équestre et profiter de belles balades à dos de poneys. L'activité équestre se déroulera en groupe de 8 enfants au centre équestre Lothéa. Les déplacements se feront en minibus.

Activités

- 4 séances d'équitation
- Visite du parc animalier du Quinquis
- Plage à deux pas du camp, grands jeux et baignades
- Animations organisées par les jeunes et l'équipe



L'HÉBERGEMENT :

nous logerons au camping Locouarn. C'est un petit camping à deux pas de la plage, équipé d'une piscine pour la plus grande joie de tous. Notre campement est équipé de 4 tentes marabouts pour les activités, les repas et la restauration. Le groupe dormira en tente (4 tentes de 2 chambres pour 4 enfants). Sanitaires collectifs.

TRANSPORT : départ possible de Rennes/Vannes (50€ Aller/Retour) ou accueil sur le lieu du séjour.

* EN INCLUSION
(2 places disponibles) :

741€

PETITS ET GRANDS CAILLOUX

C07J



16
vacanciers

3
animateurs
(dont 1 directeur)



• DU 14 AU 20 JUILLET
• DU 21 AU 27 JUILLET

693€

Plus hors
Assurance
Annulation
(voir p. 39)

LES PIEDS
DANS L'EAU !



L'HÉBERGEMENT :

centre d'hébergement de plain-pied.

- RDC : 1 salle d'activité, salle de restauration, 8 ch de 2 ou 3 lits, wc et douche dans chaque chambre.
- Extérieur : grands espaces verts, salons de jardin.

TRANSPORT :

départ possible de Rennes/Brest/Quimper/Lorient (50€ Aller/Retour) ou accueil sur le lieu du séjour.

SARZEAU (Morbihan), à 100 m de la plage.

Situé sur la presqu'île de Rhuys, le centre de vacances "Maison Marine" accueillera notre groupe dans un cadre magique au pied de la plage de Banastère. Ça n'aura jamais été aussi facile d'aller se baigner ! Sur l'eau, dans les arbres ou sur le sable : découvertes et aventures garanties !

Activités

- Le monde de Cely : cabanes perchées, mer de filets et beaucoup d'autres surprises !
- Croisière dans le golfe du Morbihan
- Balades en bord de mer et baignades
- Jeux sur la plage (Jacques a dit, morpion géant, balle au prisonnier...)



★ EN INCLUSION
(2 places disponibles) : 1 019€

LE CIRQUE DES DUNES

C03A



12

vacanciers

3

animateurs
(dont 1 directeur)



Gestion
libre



• DU 11 AU 17 AOÛT*
522€

Plus hors
Assurance
Annulation
(voir p. 34)

C'EST QUOI
CE CIRQUE ?



L'HÉBERGEMENT :

nous sommes hébergés au camping du Dossen, bien installés dans le fond du camping, à deux pas de la plage et trois pas de la forêt domaniale. Notre campement est équipé de 4 tentes marabouts pour les activités, les repas et la restauration. Le groupe dormira en tente (3 tentes de 2 chambres pour 4 enfants). Sanitaires collectifs.

TRANSPORT : départ possible de Rennes/St Brieuc (50€ Aller/Retour) ou accueil sur le lieu du séjour.

SANTEC (Nord Finistère).

Le Cirque à Léon nous accueille sous son chapiteau installé aux abords du camping pour pratiquer 4 séances des arts du cirque. Chaque enfant pourra, à chaque séance, découvrir et pratiquer les activités multiples qu'il souhaite. Encadré par nos amis circassiens, chacun évolue à son rythme selon ses envies et en toute sécurité.

Activités

- 4 séances de cirque sous le chapiteau du « Cirque à Léon »
- Jonglages, trampoline, monocycle, rouleau, trapèze...
- Direction la plage et la forêt pour des petits et grands jeux (baignades, cabanes, créations manuelles...)
- Le jeudi soir, spectacle de cirque pour tous sous le chapiteau



* EN INCLUSION
(2 places disponibles) : 767€



16
vacanciers

3

animateurs
(dont 1 directeur)



Pension
complète



• DU 11 AU 17 AOÛT
• DU 18 AU 24 AOÛT

734€

Plus hors
Assurance
Annulation
(voir p. 39)



L'HÉBERGEMENT :

pavillon dans un centre d'hébergement.

- Rdc : 1 salle d'activité, salle de restauration, 2 ch. 3 lits.
- 1^{er} étage : 8 ch. 4 lits, 1 ch. 2 lits.
- Toutes les chambres sont équipées de wc et d'une sdb.
- Extérieur : espaces verts, cour fermée, préau.

TRANSPORT :

départ possible de Brest/Morlaix/Rennes/St Brieuc (50€ Aller/Retour) ou accueil sur le lieu du séjour.

PLOUHA (Côtes d'Armor),
à 10 km de Saint-Quay-Portrieux.

Notre groupe sera accueilli dans un bâtiment tout neuf au sein d'un centre d'hébergement, non loin des plages de Saint-Quay-Portrieux et de Binic. Ce séjour sera l'occasion de découvrir les fabuleux paysages costarmoricains ainsi que de profiter de belles sessions de baignade.

Activités

- 1 journée au Zoo de Trégomeur
- Land Art : art contemporain utilisant le cadre et les matériaux de la nature
- Baignades à Saint-Quay ou dans la piscine naturelle de Binic
- Balades à couper le souffle sur les côtes bretonnes



★ **EN INCLUSION**
(2 places disponibles) : 1079€

les séjours 10/12 ans

L'âge de la préadolescence est une étape primordiale dans la vie d'un individu ; il est donc important de prendre en compte les besoins d'indépendance et de responsabilité des jeunes en leur offrant des vacances qui leur correspondent. Les rythmes des jeunes seront respectés, l'équipe pédagogique veillera à trouver le juste équilibre entre activités sportives et activités plus calmes, toujours en accord avec les besoins exprimés par les jeunes. Des temps d'échanges quotidiens permettront de recueillir les ressentis des jeunes, afin que les animateurs s'adaptent au groupe et prennent en compte les envies de chacun.

Une journée-type

8h-9h30 : levers échelonnés et préparation du petit déjeuner, toilette. Si l'activité n'est pas programmée en matinée, le lever peut être plus tardif en fonction de l'organisation de la journée.

9h30-12h : activités du matin. Il peut s'agir des activités "phares" du séjour, d'un grand jeu, de temps de détente... mais aussi des courses et de la préparation des repas.

12h-13h : déjeuner sur le camping ou en pique-nique.

13h-14h : pause détente.

Pour l'été 2024, le **Pass Colo** est une aide au départ en colonie de vacances financée par l'État, destinée aux enfants qui fêtent leurs 11 ans dans l'année considérée, avec un report possible sur l'année de leurs 12 ans. Cette aide, versée aux organisateurs labellisés Pass Colo (pas d'avance à faire), sera accessible aux familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 1 500 €* :

- **350 €** pour les QF de moins de 200 €
- **300 €** pour les QF compris entre 201 et 700 €
- **250 €** pour les QF compris entre 701 et 1 200 €
- **200 €** pour les QF compris entre 1 201 et 1 500 €

(* N° de matricule et date de naissance nécessaires.)

14h-17h30 : activités "phares" de l'après-midi ou plage : baignade, volley, foot sur le sable, cerf-volant... La liste des possibilités est sans fin !

17h30-19h : retour au camping : temps informel, toilette, appel aux familles, préparation de la veillée...

19h-20h30 : dîner préparé conjointement par les animateurs et les ados. A ne pas oublier en fin de repas : la vaisselle, toujours faite dans la bonne humeur !

20h30-22h30 : veillée commune, jeux sous le marabout d'activité, retour aux calme.

22h30 : la nuit est tombée, direction les tentes pour reprendre des forces. Et demain, on recommence !

UN CIRQUE DANS LE VENT

CO1J



ville

12

vacanciers

3

animateurs
(dont 1 directeur)



Gestion
libre



- DU 7 AU 13 JUILLET*
- DU 14 AU 20 JUILLET
- DU 21 AU 27 JUILLET

502€

Plus hors
Assurance
Annulation
(voir p. 39)



LA PISTE
AUX ÉTOILES

SAINT-RENAN (Nord Finistère).

Animé par notre circassien Régis, de la compagnie Circus Heol, les jeunes pourront s'initier aux techniques de cirque en toute sécurité. Les activités se dérouleront en intérieur, dans une salle située à proximité de notre campement. Chacun évoluera à son rythme selon ses possibilités pour devenir une vraie étoile du cirque.

Activités

- 4 séances des arts du cirque
- Jonglage, rouleau, jeux d'équilibre
- Balades à la mer et baignades
- Animations organisées par les jeunes et l'équipe



L'HÉBERGEMENT :

camping municipal de Lokournan, situé à proximité des lacs et du centre-ville de la commune de Saint-Renan. Notre campement est équipé de 4 tentes marabouts pour les activités, les repas et la restauration. Le groupe dormira en tente (3 tentes de 2 chambres pour 4 enfants). Sanitaires collectifs.

TRANSPORT : départ possible de Rennes/Vannes/Lorient/Quimper (50€ Aller/Retour) ou accueil sur le lieu du séjour.



* EN INCLUSION
(2 places disponibles): 738€

CHALLENGES DE ROBOTS

CO2J



ville

12

vacanciers

3

animateurs
(dont 1 directeur)



Gestion
libre



- DU 7 AU 13 JUILLET
- DU 14 AU 20 JUILLET*
- DU 21 AU 27 JUILLET

529€

Plus hors
Assurance
Annulation
(voir p. 39)



SAINT-RENAN (Nord Finistère).

Animé par un professionnel de l'association « les savants fous », chaque jeune va découvrir le monde magique de la robotique. Une semaine d'exploration où l'on construit et programme des robots. Apprendre en s'amusant, éveiller la curiosité, partager des moments inoubliables sont les règles de ce séjour.

Activités

- Construction et assemblage des robots
- Programmation et peaufinage après essai
- Préparation et combats entre robots
- Animations organisées par les jeunes et l'équipe



L'HÉBERGEMENT :

camping municipal de Lokournan, situé à proximité des lacs et du centre-ville de la commune de Saint-Renan. Notre campement est équipé de 4 tentes marabouts pour les activités, les repas et la restauration. Le groupe dormira en tente (3 tentes de 2 chambres pour 4 enfants). Sanitaires collectifs.

TRANSPORT : départ possible de Rennes/Vannes/Lorient/Quimper (50€ Aller/Retour) ou accueil sur le lieu du séjour.

* EN INCLUSION
(2 places disponibles) : 778€



16
vacanciers



3
animateurs
(dont 1 directeur)



Gestion
libre



• DU 21 AU 27 JUILLET
479€



DESSINE-MOI
UN MOUTON!



CLOHARS-CARNOËT (Sud Finistère).

Partir à la rencontre d'une multitude d'animaux, c'est le thème de ce séjour. Lions, crocodiles, girafes, éléphants mais aussi wallabies, autruches ou alpagas seront nos compagnons de vacances. Nous réaliserons aussi des activités diverses : jeux, créations manuelles, veillées...

Activités

- Visite de trois parcs animaliers (Parc du Quinquis, Parc Dame Nature et Parc Les Terres de Nataé)
- Plage à deux pas du camp, grands jeux et baignades
- Animations organisées par les jeunes et l'équipe
- Baignades dans la piscine du camping



L'HÉBERGEMENT :

nous logerons au camping Locouarn. C'est un petit camping à deux pas de la plage, équipé d'une piscine pour la plus grande joie de tous. Notre campement est équipé de 4 tentes marabouts pour les activités, les repas et la restauration. Le groupe dormira en tente (4 tentes de 2 chambres pour 4 enfants). Sanitaires collectifs.

TRANSPORT :

départ possible de Rennes/Vannes (50€ Aller/Retour) ou accueil sur le lieu du séjour.

✦ EN INCLUSION
(2 places disponibles) : 704€

QUELLE CARRIÈRE !

C06J



16
vacanciers



3
animateurs
(dont 1 directeur)



Gestion
libre



• DU 21 AU 27 JUILLET
504€



CLOHARS-CARNOËT (Sud Finistère).

Un séjour d'initiation et de découverte équestre. Durant cette semaine, nous allons pouvoir découvrir l'univers d'un centre équestre et profiter de belles balades à dos de poneys. L'activité équestre se déroulera en groupe de 8 enfants au centre équestre Lothéa. Les déplacements se feront en minibus.

Activités

- 4 séances d'équitation
- Visite du parc animalier du Quinquis
- Plage à deux pas du camp, grands jeux et baignades
- Animations organisées par les jeunes et l'équipe

L'HÉBERGEMENT :

nous logerons au camping Locouarn. C'est un petit camping à deux pas de la plage, équipé d'une piscine pour la plus grande joie de tous. Notre campement est équipé de 4 tentes marabouts pour les activités, les repas et la restauration. Le groupe dormira en tente (4 tentes de 2 chambres pour 4 enfants). Sanitaires collectifs.

TRANSPORT : départ possible de Rennes/Vannes (50€ Aller/Retour) ou accueil sur le lieu du séjour.



À LA CROISÉE DES CHEMINS

C08J



16
vacanciers

3

animateurs
(dont 1 directeur)



Pension
complète



• DU 14 AU 20 JUILLET
• DU 21 AU 27 JUILLET

678€

Plus hors
Assurance
Annulation
(voir p. 39)

**SARZEAU LES
PIEDS DANS
L'EAU !**



L'HÉBERGEMENT :

centre d'hébergement de plain-pied.

- Rdc : 1 salle d'activité, salle de restauration, 8 ch de 2 ou 3 lits, wc et douche dans chaque chambre.
- Extérieur : grands espaces verts, salons de jardin.

TRANSPORT : départ possible de Rennes/Brest/Quimper/Lorient (50€ Aller/Retour) ou accueil sur le lieu du séjour.

SARZEAU (Morbihan), à 100 m de la plage.

Cette magnifique région offre autant d'aventures nautiques que terrestres grâce à un labyrinthe de maïs géant créés au cœur de la nature. C'est à Sarzeau que le centre de vacances "Maison Marine" accueillera notre groupe dans un cadre magique au pied de la plage de Banastère, ça n'aura jamais été aussi facile d'aller se baigner !

Activités

- Pop-Corn Labyrinthe : labyrinthe géant dans un champ de maïs
- Croisière dans le golfe du Morbihan
- Baignades et jeux sur la plage (Molky, balle au prisonnier,...)
- Balades en bord de mer



EN INCLUSION
(2 places disponibles) : **997€**

PLUS VITE ET PLUS HAUT

C01A



ville

16

vacanciers

3

animateurs
(dont 1 directeur)



Gestion
libre



• DU 4 AU 10 AOÛT
• DU 18 AU 24 AOÛT

502€

Plus haut
Assurance
Annulation
(voir p. 39)



SAINT-RENAN (Nord Finistère).

Un séjour de vacances pour amateur d'aventures et de découvertes. Venez défier les lois de l'équilibre et de la vitesse en toute sécurité à travers des activités diverses et variées. Des sensations fortes à vivre entre copains. Pour chaque activité, ce sont des séances d'initiation praticable par tous les jeunes (pas de niveau requis).

Activités

- Escalade sur murs à la salle de grimpe Climb-Up des Capucins
- Viacordata au fort de Bertheaume et tyrolienne au-dessus de la mer
- Karting Electrique à Brest et Wakeboard sur le lac de Saint-Renan
- Animations organisées par les jeunes et l'équipe

L'HÉBERGEMENT :

camping municipal de Lokournan, situé à proximité des lacs et du centre-ville de la commune de Saint-Renan. Notre campement est équipé de 4 tentes marabouts pour les activités, les repas et la restauration. Le groupe dormira en tente (3 tentes de 2 chambres pour 4 enfants). Sanitaires collectifs.

TRANSPORT : départ possible de Rennes/St Brieuc/Morlaix (50€ Aller/Retour) ou accueil sur le lieu du séjour.



LE CIRQUE DES DUNES

C03A



12

vacanciers

3

animateurs
(dont 1 directeur)



Gestion
libre



• DU 4 AU 10 AOÛT*
• DU 18 AU 24 AOÛT*

522€

Plus hors
Assurance
Annulation
(voir p. 39)



L'HÉBERGEMENT :

nous sommes hébergés au camping du Dossen, bien installés dans le fond du camping, à deux pas de la plage et trois pas de la forêt domaniale. Notre campement est équipé de 4 tentes marabouts pour les activités, les repas et la restauration. Le groupe dormira en tente (3 tentes de 2 chambres pour 4 enfants). Sanitaires collectifs.

TRANSPORT : départ possible de Rennes/St Brieuc (50€ Aller/Retour) ou accueil sur le lieu du séjour.

SANTEC (Nord Finistère).

Le Cirque à Léon nous accueille sous son chapiteau installé aux abords du camping pour pratiquer 4 séances des arts du cirque. Chaque enfant pourra, à chaque séance, découvrir et pratiquer les activités multiples qu'il souhaite. Encadré par nos amis circassiens, chacun évolue à son rythme selon ses envies et en toute sécurité.

Activités

- 4 séances de cirque sous le chapiteau du "Cirque à Léon"
- Jonglages, trampoline, monocycle, rouleau, trapèze...
- Direction la plage et la forêt pour des petits et grands jeux (baignades, cabanes, créations manuelles...)
- Le jeudi soir, spectacle de cirque pour tous sous le chapiteau



* EN INCLUSION
(2 places disponibles) : 767€

LA CHEVAUCHÉE FANTASTIQUE

C04A



16

vacanciers

3

animateurs

(dont 1 directeur)



Gestion
libre



• DU 11 AU 17 AOÛT
535€

Plus hors
Assurance
Annulation
(voir p. 39)



SANTEC (Nord Finistère).

Un séjour d'initiation et de découverte équestre. Durant cette semaine, nous allons pouvoir découvrir l'univers d'un centre équestre et profiter de belles balades. L'activité équestre se déroulera en groupe de 8 jeunes aux Ecuries des Grains d'or. Les déplacements se feront par petits groupes en minibus.

Activités

- 4 séances d'équitation sur la semaine (organisées par les moniteurs du centre selon le niveau des jeunes)
- Direction la plage et la forêt pour des petits et grands jeux (balades, cabanes, créations manuelles...)
- Le jeudi soir, spectacle de cirque pour tous sous le chapiteau
- Baignades et jeux sur la plage



L'HÉBERGEMENT :

nous sommes hébergés au camping du Dossen, bien installés dans le fond du camping, à deux pas de la plage et trois pas de la forêt domaniale. Notre campement est équipé de 4 tentes marabouts pour les activités, les repas et la restauration. Le groupe dormira en tente (3 tentes de 2 chambres pour 4 enfants). Sanitaires collectifs.

TRANSPORT : départ possible de Rennes/St Brieuc (50€ Aller/Retour) ou accueil sur le lieu du séjour.

★ EN INCLUSION
(2 places disponibles): 786€



• DU 11 AU 17 AOÛT*
• DU 18 AU 24 AOÛT*

746€



ENTRE TERRE
ET MER !



L'HÉBERGEMENT :

pavillon dans un centre d'hébergement.

- Rdc : 1 salle d'activité, salle de restauration, 2 ch. 3 lits.
- 1^{er} étage : 8 ch. 4 lits, 1 ch. 2 lits.
- Toutes les chambres sont équipées de wc et d'une sdb.
- Extérieur : espaces verts, cour fermée, préau.

TRANSPORT :

départ possible de Brest/Morlaix/Rennes/St Brieuc (50€ Aller/Retour) ou accueil sur le lieu du séjour.

PLOUHA (Côtes d'Armor),
à 10 km de Saint-Quay-Portrieux.

Ce séjour permettra à notre groupe de découvrir les fabuleux paysages costarmoricains, de profiter du bord de mer et de prendre l'air au cœur de la belle vallée du Char à Bancs. Le groupe séjournera dans un bâtiment tout neuf au sein d'un centre d'hébergement, non loin des plages de Saint-Quay-Portrieux et de Binic.

Activités

- 1 journée au Zoo de Trégomeur
- Parc Hisse et Ho : Parcabout, tyroliennes, toboggans géants...
- Baignades à Saint-Quay ou dans la piscine naturelle de Binic
- Balades à couper le souffle sur les côtes bretonnes



* EN INCLUSION
(2 places disponibles) : 1097€

les séjours 13/17 ans

Afin d'offrir aux jeunes des vacances qui correspondent à leurs besoins et à leurs envies, l'équipe d'animation les associe au fonctionnement du séjour. Chacun pourra proposer ses idées, pour les temps d'activité (soirées, sorties, temps libre, farniente...) comme pour les tâches collectives (élaboration des menus, répartition des tâches de rangement, préparation des repas, vaisselle...). De même, les règles de vie collective (organisation de la journée, utilisation du téléphone portable...) seront construites conjointement par les ados et l'équipe d'animation. Les jeunes sont réellement acteurs de leurs vacances. Ces séjours sont l'occasion de vivre une véritable expérience de vie collective où les maîtres mots sont rencontres, amitiés, sensations fortes, farniente et autonomie.



Une journée-type

8h30-10h : levers échelonnés et préparation du petit déjeuner, toilette. Si l'activité n'est pas programmée en matinée, le lever peut être plus tardif en fonction de l'organisation de la journée.

10h-12h30 : activités du matin. Il peut s'agir des activités "phares" du séjour, d'un grand jeu, de temps de détente... mais aussi des courses et de la préparation des repas.

12h30-13h30 : déjeuner sur le camping ou en pique-nique.

13h30-14h30 : pause détente.

14h30-18h : activités «phares» de l'après-midi ou plage : baignade, volley,

foot sur le sable, cerf-volant... La liste des possibilités est sans fin !

18h-19h30 : retour au camping ; temps informel, toilette, appel aux familles, préparation de la veillée...

19h30-21h : dîner préparé conjointement par les animateurs et les ados. A ne pas oublier en fin de repas : la vaisselle, toujours faite dans la bonne humeur !

21h-23h : veillée commune, jeux sous le marabout d'activité, retour au calme.

23h : la nuit est tombée, direction les tentes pour reprendre des forces. Et demain, on recommence !



16
vacanciers

3
animateurs
(dont 1 directeur)



• DU 7 AU 13 JUILLET
• DU 21 AU 27 JUILLET

523€

Presqu'île
Aventures
Annulation
(voir p. 35)

VACANCES ENTRE SPOTS



TELGRUC (Nord Finistère).

Encadrés par les professionnels du centre nautique, les jeunes pourront découvrir ou redécouvrir quatre activités nautiques. La plage Trez Bellec à proximité de notre base est notre terrain de jeux favori. Cette proximité nous permet d'organiser, en plus des activités nautiques, de nombreuses animations.

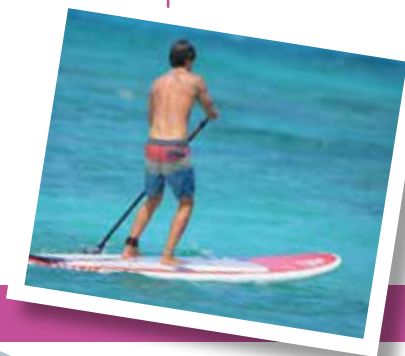
Activités

- 1 séance de kayak et 1 séance de wave-ski
- 1 séance de paddle et 1 séance de megakraft
- Plage à deux pas du camp, grands jeux et baignades
- Animations organisées par les jeunes et l'équipe

L'HÉBERGEMENT :

nous sommes hébergés sur la base camping du centre "Presqu'île Aventures". Base ouverte uniquement aux groupes en séjours de vacances, face à la grande bleue et à la plage de Trez Bellec. Notre campement est équipé de 4 tentes marabouts pour les activités, les repas et la restauration. Le groupe dormira en tente (4 tentes de 2 chambres pour 4 enfants). Sanitaires collectifs.

TRANSPORT : départ possible de Rennes/Vannes/Lorient (50€ Aller/Retour) ou accueil sur le lieu du séjour.



LES PIEDS SUR TERRE

C04J



mer

16

vacanciers

3

animateurs
(dont 1 directeur)



Gestion
libre



• DU 14 AU 20 JUILLET*

535€

Prix hors
Assurance
Annulation
(voir p. 30)



L'HÉBERGEMENT :

nous sommes hébergés sur la base camping du centre "Presqu'île Aventures". Base ouverte uniquement aux groupes en séjours de vacances, face à la grande bleue et à la plage de Trez Bellec. Notre campement est équipé de 4 tentes marabouts pour les activités, les repas et la restauration. Le groupe dormira en tente (4 tentes de 2 chambres pour 4 enfants). Sanitaires collectifs.

TRANSPORT : départ possible de Rennes/Vannes/Lorient (50€ Aller/Retour) ou accueil sur le lieu du séjour.

TELGRUC (Nord Finistère).

Equilibre et adresse seront au rendez-vous de ce séjour. Pas de besoin d'avoir déjà pratiqué, nous sommes là pour découvrir ! Les activités se déroulent à deux pas de notre camp, excepté l'escalade qui se déroule à la pointe de Penn Hir, merveilleux spot de grimpe, l'un des plus beaux de notre région.

Activités

- 1 séance de tir à l'arc et 1 séance de slackline
- 1 séance de char à voile et 1 séance d'escalade
- Plage à deux pas du camp, grands jeux et baignades
- Animations organisées par les jeunes et l'équipe



* EN INCLUSION
(2 places disponibles) : 786€

• DU 15 AU 26 JUILLET

1404€

Prix hors Assurance Annulation (voir p. 30)



campagne

16

vacanciers

3

animateurs
(dont 1 directeur)



Pension
complète



L'HÉBERGEMENT :

bungalows toilés.

- 5 tentes avec plancher en bois : 2 ch de 2 lits superposés.
- Sanitaires communs.
- Salle de restauration et d'activité.

TRANSPORT (en car) :

Départ possible de Brest/Quimper/Lorient/Vannes/Nantes / Rennes (Gratuit).

MUGRON (Landes), Camping La Saucille.

Venez profiter du soleil et des paysages en plein cœur des Landes de Gascogne au sein d'un camping riche en activités ! Bienvenue au Domaine de Peyricat, où vous pourrez passer des vacances dynamiques et des moments conviviaux et riches en souvenirs.

Activités

- Canoë ou paddle sur la « Petite Amazone », découvrez les merveilles de la Leyre
- Gelly-Ball (paintball)
- Grands jeux et activités sportives
- Défi Mexicain : challenges ludiques et variés par équipe (tir à la corde, course en sac, kayak,...)



AU CŒUR DES DÉFIS

C10J

• DU 15 AU 26 JUILLET

1404€

Prix hors
Assurance
Annulation
(voir p. 30)



campagne

16

vacanciers

3

animateurs
(dont 1 directeur)



Pension
complète



L'HÉBERGEMENT :

bungalows toilés.

- 5 tentes avec plancher en bois : 2 ch de 2 lits superposés.
- Sanitaires communs.
- Salle de restauration et d'activité.

TRANSPORT (en car) : Départ possible de Brest/Quimper/ Lorient/Vannes/Nantes / Rennes (Gratuit).

MUGRON (Landes), Camping La Saucille.

Bienvenue au Domaine de Peyricat, nous vous proposons des vacances dynamiques où vous pourrez passer des moments conviviaux et inoubliables. Venez profiter du soleil et des paysages en plein cœur des Landes de Gascogne au sein d'un camping riche en activités !

Activités

- Défi Mexicain : challenges ludiques et variés par équipe (tir à la corde, course en sac, kayak...)
- Canoë sur la "Petite Amazone", découvrez les merveilles de la Leyre
- Archery Game : entre tir à l'arc et balle aux prisonniers
- Activités sportives



PLUS VITE ET PLUS HAUT

C01A

• DU 11 AU 17 AOÛT
502€



16
vacanciers

3
animateurs
(dont 1 directeur)



Pris hors Assurance Annulation (voir p. 30)



SAINT-RENAN (Nord Finistère).

Un séjour de vacances pour amateur d'aventures et de découvertes. Venez défier les lois de l'équilibre et de la vitesse en toute sécurité à travers des activités diverses et variées. Des sensations fortes à vivre entre copains. Pour chaque activité, ce sont des séances d'initiation praticable par tous les jeunes (pas de niveau requis).

Activités

- Escalade sur murs à la salle de grimpe Climb-Up des Capucins
- Viacordata au fort de Bertheaume et tyrolienne au-dessus de la mer
- Karting Electrique à Brest et Wakeboard sur le lac de Saint-Renan
- Animations organisées par les jeunes et l'équipe

L'HÉBERGEMENT :

camping municipal de Lokournan, situé à proximité des lacs et du centre-ville de la commune de Saint-Renan. Notre campement est équipé de 4 tentes marabouts pour les activités, les repas et la restauration. Le groupe dormira en tente (3 tentes de 2 chambres pour 4 enfants). Sanitaires collectifs.

TRANSPORT : départ possible de Rennes/St Brieuc/Morlaix (50€ Aller/Retour) ou accueil sur le lieu du séjour.



SENSATIONS FORTES

C02A



- DU 4 AU 10 AOÛT
- DU 11 AU 17 AOÛT
- DU 18 AU 24 AOÛT

504€

Pris hors Assurance Annulation (voir p. 30)



SAINT-RENAN (Nord Finistère).

Sensations fortes assurées durant ce séjour. Chaque jeune pourra vivre une semaine de découvertes en toute sécurité. Chaque séance spécifique est encadrée par un moniteur diplômé d'Etat. Le fort de Bertheaume nous accueille pour ces festivités nautiques. Un lieu magique pour de belles activités toniques.

Activités

- Canyoning au fort de Bertheaume
- Jet ski et bouée tractée au départ de la plage de Bertheaume
- Virée en bord mer et baignades
- Animations organisées par les jeunes et l'équipe



L'HÉBERGEMENT :

camping municipal de Lokournan, situé à proximité des lacs et du centre-ville de la commune de Saint-Renan. Notre campement est équipé de 4 tentes marabouts pour les activités, les repas et la restauration. Le groupe dormira en tente (3 tentes de 2 chambres pour 4 enfants). Sanitaires collectifs.

TRANSPORT : départ possible de Rennes/St Brieuc/Morlaix (50€ Aller/Retour) ou accueil sur le lieu du séjour.



LA CHEVAUCHÉE FANTASTIQUE

C04A



16
vacanciers

3

animateurs
(dont 1 directeur)



Gestion
libre



• DU 4 AU 10 AOÛT*
• DU 18 AU 24 AOÛT*

535€

Prix hors
Assurance
Annulation
(voir p. 30)



TOUS
EN SELLE !



L'HÉBERGEMENT :

nous sommes hébergés au camping du Dossen, bien installés dans le fond du camping, à deux pas de la plage et trois pas de la forêt domaniale. Notre campement est équipé de 4 tentes marabouts pour les activités, les repas et la restauration. Le groupe dormira en tente (3 tentes de 2 chambres pour 4 enfants). Sanitaires collectifs.

TRANSPORT : départ possible de Rennes/St Brieuc (50€ Aller/Retour) ou accueil sur le lieu du séjour.

SANTEC (Nord Finistère).

Un séjour d'initiation et de découverte équestre. Durant cette semaine, nous allons pouvoir découvrir l'univers d'un centre équestre et profiter de belles balades. L'activité équestre se déroulera en groupe de 8 jeunes aux Ecuries des Grains d'Or. Les déplacements se feront par petits groupes en minibus.

Activités

- 4 séances d'équitation sur la semaine (organisées par les moniteurs du centre selon le niveau des jeunes)
- Direction la plage et la forêt pour des petits et grands jeux (balades, cabanes, créations manuelles...)
- Le jeudi soir, spectacle de cirque pour tous sous le chapiteau
- Baignades et jeux sur la plage



* EN INCLUSION
(2 places disponibles) : 786€

RAMES ET MOUSQUETONS

C05A



16
vacanciers



3
animateurs
(dont 1 directeur)



Gestion
libre



• DU 11 AU 17 AOÛT
• DU 18 AU 24 AOÛT

512€

Presqu'île
Aventures
Annulation
(voir p. 30)

**RAPIDEMENT
DANS LE BAIN !**



L'HÉBERGEMENT :

nous sommes hébergés sur la base camping du centre "Presqu'île Aventures". Base ouverte uniquement aux groupes en séjours de vacances, face à la grande bleue et à la plage de Trez Bellec. Notre campement est équipé de 4 tentes marabouts pour les activités, les repas et la restauration. Le groupe dormira en tente (4 tentes de 2 chambres pour 4 enfants). Sanitaires collectifs.

TRANSPORT : accueil sur le lieu du séjour.

TELGRUC (Nord Finistère).

Entre terre et mer, les activités phares de ce séjour se déroulent sur la plage de Trez Bellec à deux pas de notre base, excepté l'escalade qui se déroule à la pointe de Penn Hir. Les activités sont encadrées par les professionnels du centre qui nous accueille. Initiation et découverte sont au rendez-vous de cette semaine.

Activités

- 1 séance de kayak et 1 séance de char à voile
- 1 séance de mégakraft et 1 séance d'escalade
- Plage à deux pas du camp, grands jeux et baignades
- Animations organisées par les jeunes et l'équipe



CONDITIONS PARTICULIÈRES

(au 1^{er} janvier 2024)

A - ADHÉSION À L'ASSOCIATION

La cotisation annuelle à l'Association est nécessaire pour utiliser ses services, du fait de son statut d'association loi 1901 à but non lucratif.

Cette cotisation est de 22,50 € pour 2024, à régler en sus du prix du séjour. Cette adhésion étant familiale, elle est dûe une seule fois pour une famille et par année civile : à renouveler chaque année.

B - LE COÛT DES SÉJOURS

Le prix d'un séjour comprend :

- L'hébergement et la restauration.
- Les activités.
- L'accompagnement des enfants, les salaires de l'équipe d'animation.
- Le matériel pédagogique, les visites et excursions éventuellement décrites dans le programme. Le cas échéant, le transport si précisé dans le texte du séjour.
- Les assurances : Responsabilité civile et professionnelle de l'Association. Assurance pour un accident qui survient à l'enfant, ou commis par l'enfant, durant le séjour sous notre responsabilité.
- L'organisation et la préparation des séjours.

Le prix d'un séjour ne comprend pas :

- Les dépenses personnelles : durant le séjour, un mode de garde et de gestion de l'argent de poche est proposé aux plus jeunes, et à tous ceux qui veulent éviter un vol. Les animateurs donnent éventuellement des conseils, sachant qu'aucun achat n'est imposé par l'équipe d'animation. Toutes les dépenses liées à une bonne organisation du séjour étant prises en charge par Epal, nous vous conseillons de la modération concernant le montant de cet argent de poche.
- Les frais médicaux : en cas de visite auprès d'un médecin ou de soin survenu durant le séjour de votre enfant, Epal réalise l'avance des frais. Le montant de ces frais vous sera communiqué. Nous vous adresserons les feuilles de soin/remboursement des règlements des sommes engagées. Et l'adhésion, familiale, à régler en sus, voir rubrique Adhésion.
- L'Assurance Annulation, proposée en option (2% du prix du séjour), à laquelle vous pouvez souscrire par notre intermédiaire auprès d'AVA assurances (conditions consultables sur www.epal.asso.fr/assurance-annulation).

C - ANNULATION

Quelle que soit la raison de l'annulation (avec ou sans assurance-annula-

tion), les frais de dossiers, d'adhésion et d'assurance-annulation (si elle est souscrite) sont dûs.

Vous devez nous en aviser dans les 48 heures suivant la connaissance de l'événement entraînant la garantie (www.epal.asso.fr/assurance-annulation, pages 4 à 7). C'est la date de survenance de l'événement d'annulation qui fait foi, et non la date de déclaration (DOSSIER MEDICAL «GARANTIE ANNULATION» signé du médecin, ligne 2).

1. ANNULATION DU FAIT DU VACANCIER

Vous n'avez pas souscrit l'assurance-annulation :

- Plus de 30 jours avant le départ : retenue des frais de dossiers, d'adhésion.
- Entre 30 et 16 jours avant le départ : 50% du prix du séjour est dû*.
- Entre 15 et 1 jour avant le départ : 80% du prix du séjour est dû*.
- Le jour du départ : totalité du séjour dû*.

Vous avez souscrit l'assurance-annulation* :

- Plus de 30 jours avant le départ : retenue des frais de dossiers, d'adhésion et d'assurance-annulation.
- A moins de 30 jours, votre dossier sera transmis à l'assureur. Vous recevrez un mail donneur d'ordre pour déclarer le sinistre dans les cinq jours ouvrés suivant l'événement entraînant la garantie auprès d'Epal : vta.epal@epal.asso.fr (copie à AVA - 25 rue de Maubeuge - 75009 PARIS par mail : AgenceA0104@mma.fr ou sinistres@ava.fr).

- Entre 30 et 16 jours avant le départ : 50% des sommes versées concernant le coût du séjour est remboursé par EPAL, 50% par AVA*.
- Entre 15 et 1 jour avant le départ : 20% des sommes versées concernant le coût du séjour est remboursé par EPAL, 80% par AVA*.
- Le jour du départ : 100% des sommes versées concernant le coût du séjour est remboursé par AVA*.

* Les frais de dossier, l'adhésion, l'assurance-annulation souscrite ne sont pas remboursables.

2. ANNULATION DU FAIT DE L'ORGANISATEUR

L'Association Epal se réserve le droit d'annuler un séjour (jusqu'à 20 jours avant le départ) si le nombre d'inscrits est inférieur à 75% ou en cas d'événements extérieurs indépendants de sa volonté ou en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables. Dans ces deux cas il vous sera proposé un autre séjour ou le remboursement des sommes versées.

D - INTERRUPTION

1. POUR RAISON MÉDICALE

Le retour du vacancier est réalisé par rapatriement. Le remboursement des frais non engagés peut être demandé*.

Rapatriement

Le rapatriement médical est décidé par un médecin, en lien avec le médecin de notre assureur Mondial-Assistance. Ils constatent que l'état de santé du vacancier ne lui permet pas de rester sur le séjour et/ou de rentrer par les moyens de retour prévus. L'assurance rapatriement entre également en jeu en cas de décès d'un proche du vacancier.

Le coût de l'assurance est inclus dans le « prix du séjour » : elle comprend la prise en charge des frais de rapatriement, elle ne couvre pas le remboursement des frais non engagés pour la suite non effectuée* du séjour.

Tout autre retour n'est pas pris en charge par l'assurance rapatriement.

2. POUR RAISON NON MÉDICALE

Il s'agit du départ volontaire du vacancier, ou son renvoi pour une raison impérative** : Le remboursement des frais non engagés peut être demandé*.

* Le remboursement des frais non engagés : pour toute interruption de séjour définitive, vous devez faire une demande écrite et motivée du remboursement partiel de la partie non effectuée, et ceci au plus tard 30 jours après la fin du séjour. La restitution se fera sous forme de remboursement d'avoir, et prendra exclusivement en compte les frais non-engagés et donc non payés par les organisateurs.

Une commission spéciale sera amenée à en calculer le montant, qui vous sera communiqué au plus tard 3 mois après la fin du séjour.

** Epal se réserve le droit de mettre fin au séjour d'un vacancier avec effet immédiat si :

- par son comportement, il met en danger sa propre vie, celle des autres ou le déroulement du séjour (non-respect des règles de vie du groupe, des autres vacanciers, des équipes d'encadrement, comportement abusif ou violent),

- des problèmes d'intégration dans le séjour se font jour du fait d'une inscription ne correspondant pas à l'autonomie requise.

L'intégralité des frais du voyage retour est alors à la charge du vacancier ou de son représentant.

E - RESPONSABILITÉ

1. RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

Epal est assurée en Responsabilité Civile Professionnelle auprès de MMA, Chatillon-sur-Chalaronne.

2. RESPONSABILITÉ CIVILE ET ACCIDENT

Epal est assuré en Responsabilité Civile et acci-dent auprès de MMA,

Chatillon-sur-Chalaronne.

Accident

En cas de blessure d'un vacancier durant le séjour, Epal met en place un avis de sinistre, qu'il transmet à son assurance. Celle-ci rentre en contact par la suite avec l'assurance du vacancier.

Dégâts

La Responsabilité Civile de l'association Epal sera mise en œuvre si sa responsabilité est retenue (fonctionnement normal d'un séjour).

En cas de dommages (casse, détérioration...) sur des biens mis à disposition ou appartenant à une tierce personne, si la responsabilité d'un vacancier est reconnue, nous vous demanderons de faire fonctionner la Responsabilité Civile propre au vacancier.

Epal vous avertira des dégâts occasionnés et vous soumettra les factures correspondantes.

3. RESPONSABILITÉ

L'association Epal décline toute responsabilité en cas de perte, de détérioration ou de vol d'objets ou d'effets personnels. Sauf dans le cas où il s'agirait d'argent qui aurait été expressément confié à un membre de l'équipe d'encadrement.

4. RÉCLAMATIONS ET MÉDIATION

Toute réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat doit être adressée par écrit, par courrier en recommandé avec accusé de réception, dans un délai maximum de 30 jours. Une commission spéciale sera amenée à calculer le montant de l'avoir qui vous sera communiqué au plus tard 3 mois après la fin du séjour.

Afin de favoriser le règlement amiable des litiges entre les consommateurs et les fournisseurs de services de voyage (tourisme, transport, hébergement, loisirs, prise en charge aéroportuaire...) et éviter les recours devant les tribunaux, l'association Epal adhère à la Médiation Tourisme et Voyage.

F - ASSURANCES

L'association EPAL vous conseille de souscrire un « contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels vos enfants peuvent être exposés lors de leur participation aux activités ». En référence à l'article L. 227-5 du Code de l'Action Sociale et de la Famille.

ATTENTION

Pour les Séjours Jeunes Adultes, reportez-vous aux conditions particulières du catalogue "Vacances Adaptées Adultes" page 82, à nous demander, ou téléchargeable sur www.epal.asso.fr/rubrique/vacances_adaptées.

CONDITIONS GÉNÉRALES

(au 1^{er} janvier 2024)

Reproduction littérale des articles R211-3 à R211-II du Code du Tourisme relatif à la vente de voyages et de séjours, modifié par le Décret n°2017-1871 du 29 décembre 2017. L'article R211-12 nous fait obligation de reproduire ces articles sur nos catalogues et nos contrats.

Article R211-3

Modifié par Décret n°2017-1871 du 29 décembre 2017 - art. 2

Toute offre et toute vente de prestations mentionnées à l'article L. 211-1 donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section.

Article R211-3-1

Modifié par Décret n°2017-1871 du 29 décembre 2017 - art. 2

L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse de l'organisateur ou du détaillant ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu à l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

Article R211-4

Modifié par Décret n°2017-1871 du 29 décembre 2017 - art. 2

Préalablement à la conclusion du contrat, l'organisateur ou le détaillant doit communiquer au voyageur les informations suivantes :

1° Les caractéristiques principales des services de voyage :

a) La ou les destinations, l'itinéraire et les périodes de séjour, avec les dates et, lorsque le logement est compris, le nombre de nuitées comprises ;

b) Les moyens, caractéristiques et catégories de transport, les lieux, dates et heures de départ et de retour, la durée et le lieu des escales et des correspondances. Lorsque l'heure exacte n'est pas encore fixée, l'organisateur ou le détaillant informe le voyageur de l'heure approximative du départ et du retour ;

c) La situation, les principales caractéristiques et, s'il y a lieu, la catégorie touristique de l'hébergement en vertu des règles du pays de destination ;

d) Les repas fournis ;

e) Les visites, les excursions ou les autres services compris dans le prix total convenu pour le contrat ;

f) Lorsque cela ne ressort pas du contexte, si les services de voyage éventuels seront fournis au voyageur en tant que membre d'un groupe et, dans ce cas, si possible, la taille approximative du groupe ;

g) Lorsque le bénéficiaire d'autres services touristiques fournis au voyageur repose sur une communication verbale efficace, la langue dans laquelle ces services seront fournis ;

h) Des informations sur le fait de savoir si le voyage ou le séjour de vacances est, d'une manière générale, adapté aux personnes à mobilité réduite et, à la demande du voyageur, des informations précises sur l'adéquation du voyage ou du séjour de vacances aux besoins du voyageur ;

2° La dénomination sociale et l'adresse géographique de l'organisateur et du détaillant, ainsi que leurs coordonnées téléphoniques et, s'il y a lieu, électroniques ;

3° Le prix total incluant les taxes et, s'il y a lieu, tous les frais, redevances ou autres

coûts supplémentaires, ou, quand ceux-ci ne peuvent être raisonnablement calculés avant la conclusion du contrat, une indication du type de coûts additionnels que le voyageur peut encore avoir à supporter ;

4° Les modalités de paiement, y compris le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte et le calendrier pour le paiement du solde, ou les garanties financières à verser ou à fournir par le voyageur ;

5° Le nombre minimal de personnes requis pour la réalisation du voyage ou du séjour et la date limite mentionnée au III de l'article L. 211-14 précédant le début du voyage ou du séjour pour une éventuelle résolution du contrat au cas où ce nombre ne serait pas atteint ;

6° Des informations d'ordre général concernant les conditions applicables en matière de passeports et de visas, y compris la durée approximative d'obtention des visas, ainsi que des renseignements sur les formalités sanitaires, du pays de destination ;

7° Une mention indiquant que le voyageur peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage ou du séjour, moyennant le paiement de frais de résolution appropriés ou, le cas échéant, de frais de résolution standard réclamés par l'organisateur ou le détaillant, conformément à I de l'article L. 211-14 ;

8° Des informations sur les assurances obligatoires ou facultatives couvrant les frais de résolution du contrat par le voyageur ou sur le coût d'une assistance, couvrant le rapatriement, en cas d'accident, de maladie ou de décès.

En ce qui concerne les forfaits définis au e du 2° du A du II de l'article L. 211-2, l'organisateur ou le détaillant et le professionnel auxquels les données sont transmises veillent à ce que chacun d'eux fournisse, avant que le voyageur ne soit lié par un contrat, les informations énumérées au présent article dans la mesure où celles-ci sont pertinentes pour les services de voyage qu'ils offrent.

Le formulaire par lequel les informations énumérées au présent article sont portées à la connaissance du voyageur est fixé par arrêté conjoint du ministre chargé du tourisme et du ministre chargé de l'économie et des finances. Cet arrêté précise les informations minimales à porter à la connaissance du voyageur lorsque le contrat est conclu par téléphone.

Article R211-5

Modifié par Décret n°2017-1871 du 29 décembre 2017 - art. 2

Les informations mentionnées aux 1°, 3°, 4°, 5° et 7° de l'article L. 211-4 contractées au voyageur font partie du contrat et ne peuvent être modifiées que dans les conditions définies à l'article L. 211-9.

Article R211-6

Modifié par Décret n°2017-1871 du 29 décembre 2017 - art. 2

Le contrat doit comporter, outre les informations définies à l'article R. 211-4, les informations suivantes :

1° Les exigences particulières du voyageur que l'organisateur ou le détaillant a acceptées ;

2° Une mention indiquant que l'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat conformément à l'article L. 211-16 et qu'ils sont tenus d'apporter une aide au voyageur s'il est en difficulté, conformément à l'article L. 211-17-1 ;

3° Le nom de l'entité chargée de la protection contre l'insolvabilité et ses coordonnées, dont son adresse géographique ;

4° Le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, l'adresse électronique et, le cas échéant, le numéro de télécopieur du représentant local de l'organisateur ou du détaillant, d'un point de contact ou d'un autre service par l'intermédiaire duquel le voyageur peut contacter rapidement l'organisateur ou le détaillant et communiquer avec lui de manière efficace, demander une aide si le voyageur est en difficulté ou se plaindre de toute non-conformité constatée lors de l'exécution du voyage ou du séjour ;

5° Une mention indiquant que le voyageur est tenu de communiquer toute non-conformité qu'il constate lors de l'exécution du voyage ou du séjour conformément au II de l'article L. 211-16 ;

6° Lorsque des mineurs, non accompagnés par un parent ou une autre personne autorisée, voyageur sur la base d'un contrat comprenant un hébergement, des informations permettant d'établir un contact direct avec le mineur ou la personne responsable du mineur sur le lieu de séjour du mineur ;

7° Des informations sur les procédures internes de traitement des plaintes disponibles et sur les mécanismes de règlement extrajudiciaire des litiges et, s'il y a lieu, sur l'entité dont relève le professionnel et sur la plateforme de règlement en ligne des litiges prévue par le règlement (UE) n° 524/2013 du Parlement européen et du Conseil ;

8° Des informations sur le droit du voyageur de céder le contrat à un autre voyageur conformément à l'article L. 211-II.

En ce qui concerne les forfaits définis au e du 2° du A du II de l'article L. 211-2, le professionnel auquel les données sont transmises informe l'organisateur ou le détaillant de la conclusion du contrat donnant lieu à la création d'un forfait. Le professionnel lui fournit les informations nécessaires pour lui permettre de s'acquitter de ses obligations en tant qu'organisateur. Dès que l'organisateur ou le détaillant est informé de la création d'un forfait, il fournit au voyageur, sur un support durable, les informations mentionnées aux 1° à 8°.

Article R211-7

Modifié par Décret n°2017-1871 du 29 décembre 2017 - art. 2

Le voyageur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer l'organisateur ou le détaillant de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable de l'organisateur ou du détaillant.

Article R211-8

Modifié par Décret n°2017-1871 du 29 décembre 2017 - art. 2

Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il mentionne les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, ainsi que le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

En cas de diminution du prix, l'organisateur

ou le détaillant a le droit de déduire des dépenses administratives réelles du remboursement dû au voyageur. A la demande du voyageur, l'organisateur ou le détaillant apporte la preuve de ces dépenses administratives.

Article R211-9

Modifié par Décret n°2017-1871 du 29 décembre 2017 - art. 2

Lorsque, avant le départ du voyageur, l'organisateur ou le détaillant se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat, s'il ne peut pas satisfaire aux exigences particulières mentionnées au I° de l'article R. 211-6, ou en cas de hausse du prix supérieure à 8 %, il informe le voyageur dans les meilleurs délais, d'une manière claire, compréhensible et apparente, sur un support durable.

1° Des modifications proposées et, s'il y a lieu, de leurs répercussions sur le prix du voyage ou du séjour ;

2° Du délai raisonnable dans lequel le voyageur doit communiquer à l'organisateur ou au détaillant la décision qu'il prend ;

3° Des conséquences de l'absence de réponse du voyageur dans le délai fixé ;

4° S'il y a lieu, de l'autre prestation proposée, ainsi que de son prix.

Lorsque les modifications du contrat ou la prestation de substitution entraînent une baisse de qualité du voyage ou du séjour ou de son coût, le voyageur a droit à une réduction de prix adéquate.

Si le contrat est résolu et le voyageur n'accuse pas d'autre prestation, l'organisateur ou le détaillant rembourse tous les paiements effectués par le voyageur ou en son nom dans les meilleurs délais et en tout état de cause au plus tard quatorze jours après la résolution du contrat, sans préjudice d'un dédommagement en application de l'article L. 211-17.

Article R211-10

Modifié par Décret n°2017-1871 du 29 décembre 2017 - art. 2

L'organisateur ou le détaillant procède aux remboursements requis en vertu des II et III de l'article L. 211-4 ou, au titre du I de l'article L. 211-4, rembourse tous les paiements effectués par le voyageur ou en son nom moins les frais de résolution appropriés. Ces remboursements au profit du voyageur sont effectués dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans les quatorze jours au plus tard après la résolution du contrat.

Dans le cas prévu au III de l'article L. 211-14, l'indemnisation supplémentaire que le voyageur est susceptible de recevoir est au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Article R211-II

Modifié par Décret n°2017-1871 du 29 décembre 2017 - art. 2

L'aide due par l'organisateur ou le détaillant en application de l'article L. 211-17 consiste notamment :

1° A fournir des informations utiles sur les services de santé, les autorités locales et l'assistance consulaire ;

2° A aider le voyageur à effectuer des communications longue distance et à trouver d'autres prestations de voyage.

L'organisateur ou le détaillant est en droit de facturer un prix raisonnable pour cette aide si cette difficulté est causée de façon intentionnelle par le voyageur ou par sa négligence. Le prix facturé ne dépasse en aucun cas les coûts réels supportés par l'organisateur ou le détaillant.

02 98 41 84 09

10 rue Nicéphore Niépce
CS 62863
29228 BREST Cedex 2

*Du lundi au vendredi
de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h.*

tousencolo.fr
>>> colonies de vacances